

# L'ESSENTIEL ROCCA®

Avec son solvant d'origine naturelle et l'association inédite du CFF et du difénoconazole, ROCCA est l'outil indispensable contre l'oïdium et le black rot de la vigne



syngenta®



- **Composition :**  
30 g/l de cyflufenamid  
+ 60 g/l de difénoconazole
- **Formulation :**  
concentré dispersable (DC)
- **Cibles :**  
oïdium, black-rot,  
brenner de la vigne
- **Dose homologuée :**  
0,5 l/ha
- **Classement toxicologique :**  
non classé
- **DAR :** 21 jours
- **ZNT aquatique :**  
5 mètres
- **DRE :** 6 heures
- **Nb d'applications max :**  
2 / an
- **Emballages :**  
S-pac® : 1 et 5 litres

Préconisations des cultures,  
cibles et conditions d'emploi,  
se reporter à l'étiquette  
du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)



## À BASE DE CFF\*, SEUL REPRÉSENTANT DE LA RÉCENTE FAMILLE DES AMIDOXIMES



DES CARACTÉRISTIQUES  
UNIQUES

- Forte efficacité préventive, complétée par une action curative.
- Translaminaire.
- Effet vapeur.
- Résistance au lessivage.

➔ pour plus de sécurité technique.

\* Cyflufenamid

ROCCA est une association de CFF et de difénoconazole hautement performante sur oïdium, apportant également une excellente efficacité contre le black rot et le brenner.

## SOLVANT D'ORIGINE NATURELLE

- ROCCA est la première solution sur le marché phytosanitaire français qui intègre le DML (*diméthyl lactamide*) issu de fermentation de sucres.

### LES +

- Amélioration de la dilution et de la pulvérisation.
- Faible odeur.
- Non volatil.
- Classification non inflammable.

Une dilution optimisée :



DML : Un solvant d'origine naturelle issu de fermentation de sucres.



Oïdium de la vigne



Black-rot de la vigne

## VOS AVANTAGES

- 1 Une sécurité renforcée pour la vigne**
  - Haut niveau d'efficacité et large spectre sur oïdium.
  - Excellent contrôle du black-rot et du brenner grâce au difénoconazole.
  - Pas de résistance croisée avec les autres familles existantes.
  - Souplesse de positionnement à la période de plus forte sensibilité de la vigne.
  - À l'abri du lessivage en 2 heures.
- 2 Une sécurité renforcée pour le viticulteur**
  - Mélanges facilités.
  - Emballage S-pac® : sans opercule, plus sûr, plus simple, plus sécurisé.
- 3 Une sécurité renforcée pour la commercialisation du vin**
  - Pas d'effet sur l'élaboration et les qualités organoleptiques des vins et eaux de vie.
  - LMR ou tolérance d'importation dans la plupart des pays importateurs de vins français.



## INTÉGREZ ROCCA DANS VOS PROGRAMMES

Bourgeon d'hiver	Feuilles étalées	Boutons floraux	Floraison	Nouaison	Fermeture	Véraison

**Rocca® à 0,5 l/ha**  
 2 applications à la période de plus forte sensibilité de la vigne. Cadence 14 jours <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> A resserrer à 12 j en cas de forte pression parasitaire (cf. Bulletins de Santé du Végétal, conseil local, ...).

Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832.  
Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

ROCCA® - AMM N° 2130049 - Composition : 60 g/l difénoconazole \* + 30 g/l cyflufenamid - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant les phases de mélange, chargement et l'application. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

\* Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.  
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr).



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**